

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

AMENDEMENT

N° AC96

présenté par

M. Lenoir, M. Michelet et les membres du groupe UDR

ARTICLE 5

À l'alinéa 10, substituer aux mots :

« , Radio France et France Médias Monde »

les mots :

« et Radio France ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à exclure France Médias Monde du périmètre de la holding France Médias, dans un souci de cohérence.